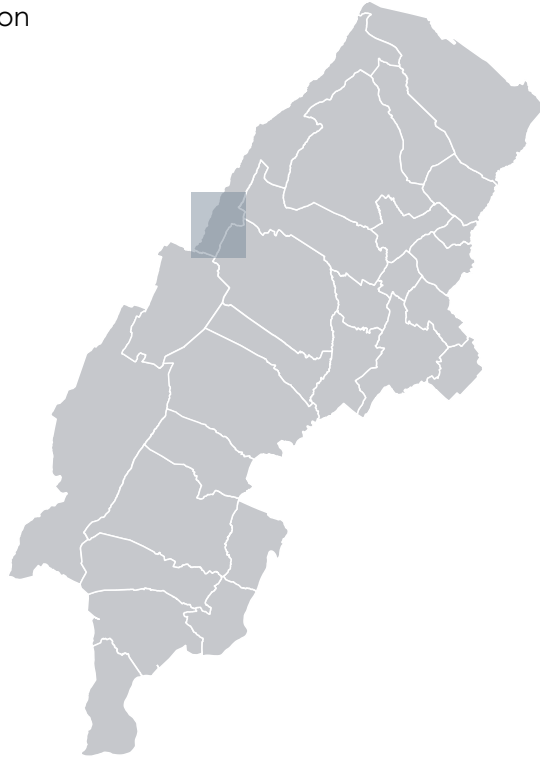


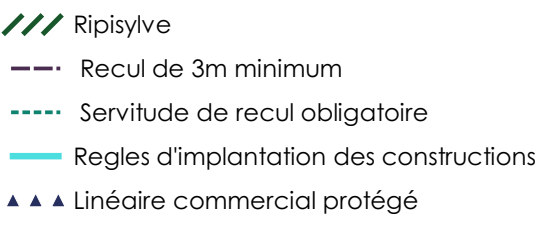


Eléments modificatifs :

- Modification n°3 approuvée le 08 juillet 2021
- Déclaration de projet n°1 approuvée le 09 septembre 2021
- Modification n°1 approuvée le 15 décembre 2021
- Modification simplifiée n°1 approuvée le 27 janvier 2022
- Modification simplifiée n°2 approuvée le 26 avril 2023
- Révisions allégées n°2 et n°4 approuvées le 12 juillet 2023

- A : Zone agricole
- Ap : Zone agricole protégée
- N : Zone naturelle
- Nr : Zone naturelle de carrière
- Nt : Zone naturelle de loisir
- No : Zone naturelle protégée
- No*
- No*
- No*
- IAUAa : Zone à urbaniser d'activité artisanale
- IAUCa : Zone à urbaniser d'activité commerciale
- IAUC : Zone à urbaniser de centralité
- IAUE : Zone à urbaniser d'équipement
- IAUGF : Zone à l'AU Ferme Génère Innovation
- IAUG : Zone à urbaniser générale dense
- IAUJ : Zone à urbaniser touristique
- ZAG : Réserve foncière à urbaniser en équipement
- UA1 : Zone urbaine d'activités artisanales
- UA1c : Zone urbaine d'activités commerciales
- UA2 : Zone urbaine d'activités commerciales
- UA3 : Zone urbaine d'activités commerciales
- UAcm : Zone urbaine pour les activités du CERN
- UAgi : Zone urbaine d'activité Ferme Génère Innovation
- UAml : Zone urbaine d'activités mixtes
- UAmj : Zone urbaine d'activités mixtes
- UAms : Zone urbaine d'activités mixtes
- UAt : Zone urbaine d'activités tertiaires
- UC1 : Zone urbaine de centralité
- UC2 : Zone urbaine de centralité
- UCA : Zone urbaine de centre-ancien
- UCal : Zone urbaine de centre-ancien
- UCa2 : Zone urbaine de centre-ancien
- UCB : Zone urbaine de centre-bourg
- UCV : Zone urbaine Projet Action Coeur de Ville
- UCda : Zone urbaine de centralité Sergy Dessous Nord Océan
- UCde : Zone urbaine de centralité Sergy Dessous Sud Est
- VE : Zone d'équipement
- UGa1 : Zone urbaine générale lelong des grands axes
- UGa2 : Zone urbaine générale lelong des grands axes
- UGd1 : Zone urbaine générale dense
- UGd2 : Zone urbaine générale dense
- UGm1 : Zone urbaine générale de densité moyenne
- UGm2 : Zone urbaine générale de densité moyenne
- UGp1 : Zone urbaine générale à préserver
- UGp2 : Zone urbaine générale à préserver
- UH1 : Zone urbaine de hameaux
- UH2 : Zone urbaine de hameaux
- UH3 : Zone urbaine de hameaux
- UT1 : Zone urbaine touristique
- UT2 : Zone urbaine touristique
- UZ : Zone urbaine touristique

● ● ● Espaces Boisés classés
● ● ● Hale



- 01 - Espace boisé classé
- 02 - Limitation de la constructibilité pour des raisons environnementales, de risques, d'intérêt général
- 05 - Emplacement réservé
- 05 - Secteur en attente de projet (LS1-41 5°)
- 07 - Élement du paysage
- 07 - Pysilve
- 07 - Bâtiment remarquable
- 07 - Pelouse sèche
- 15 - Zone non aedificandi (LS1-19)
- 16 - STECAL
- 16 - Bâtiment susceptible de changer de destination
- 16 - Périmètre d'extension des habitations
- 17 - Secteur de mixité sociale
- 18 - OAP
- 18 - OAP patrimoine
- 31 - Zone humide
- 99 - Emprise voie ferrée

- Arbre isolé
- Arbre à protéger
- Calvaire
- Lavoir public
- Ligne de bruit
- Limites cadastrales (2021)
- Bâtiments 2021
- Surfaces en eau

